

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 7 avril 2022**

**N° 28**

**Objet : Adhésion de Provence**  
**Alpes Agglomération à la**  
**Fédération Nationale de**  
**Boutiques à l'Essai**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

**Etaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

**Etaient excusés :**

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée E-juridite.com

99\_DE-004-200007437-20220407-20\_07042022

**Monsieur Francis KUHN, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre de sa compétence développement économique et pour face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'activité commerciale, Provence Alpes Agglomération se doit d'accompagner les communes par la mise en place d'actions spécifiques favorables à l'attractivité et au dynamisme des cœurs de ville. Dans cet objectif, PAA en partenariat avec la plateforme Initiative Alpes Provence, propose d'adhérer à la fédération Nationale des Boutiques à l'essai.

La Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'une Opération « Ma Boutique à l'Essai ». Plus de 130 villes et intercommunalités ont déjà été séduites par le concept, dont la Ville de Digne-Les-Bains dans le cadre du dispositif Cœur de Ville et grâce à l'aide du contrat de Ville. La Fédération leur apporte un appui technique et opérationnel qui assure la réussite de l'opération.

Le concept repose sur l'idée de proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux. L'intérêt d'adhérer est multiple, il permet de bénéficier de la communication de la fédération apposée sur les vitrines (il s'agit d'un label, c'est une marque déposée), d'un accompagnement technique étape par étape, de la caution et l'appui d'un réseau national (retours d'expériences) .

Le dispositif a fait ses preuves à plusieurs titres dans la mesure ou au-delà des boutiques ouvertes, dès la mise en place de la communication visuelle sur les locaux identifiés, une dynamique commerciale est constatée à l'échelle nationale dans toutes les rues concernées par l'opération. D'autres boutiques fermées aux alentours des boutiques à l'essai ont effectivement été réouvertes rapidement et de manière pérenne.

A l'échelle de Provence Alpes Agglomération, les Petites Villes de Demain ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt. D'autres communes pourront également bénéficier du dispositif si cela s'avère opportun. L'accompagnement sera proposé par la fédération et la plateforme Initiative Alpes Provence qui sont les relais du dispositif sur les territoires. Pour information, si chaque commune adhère individuellement le montant de l'adhésion est de 3000 euros.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adhérer à la fédération nationale des Boutiques à l'essai,
- De dire que 6000 euros seront affectés à l'adhésion de l'Agglomération à la Fédération des Boutiques à l'Essai, et que les crédits seront inscrits au budget 2022 et suivants,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A la majorité pour 1 vote contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée F-legal.com

99\_DE-004-200067437-20220407-28\_07042022